

Chers Parents,

Je porte à votre connaissance les **changements relatifs à la future campagne de bourses de la rentrée scolaire 2024/2025.**

A partir de la prochaine rentrée scolaire, il n'y aura qu'une campagne annuelle:
LE RENOUVELLEMENT DES BOURSES N'EST PLUS AUTOMATIQUE.

Que votre enfant soit actuellement boursier ou non, il vous appartient de faire une demande de bourse au moment de sa réinscription au lycée

QUELLE EST LA PROCEDURE?

Vous avez la possibilité de consentir à l'automatisation de l'étude du droit à la bourse au moment de la réinscription de votre enfant dans l'établissement.

- Si vous consentez à l' AUTOMATISATION, vous n'avez plus besoin de déposer une nouvelle demande de bourse chaque année; il suffit de renseigner la " FICHE DE RENSEIGNEMENTS" (cf P/J), lors de l'inscription ou réinscription de votre enfant; cette fiche est fournie par le service de gestion du lycée.
- Si vous ne consentez pas à l'automatisation, vous devrez déposer une demande chaque année par internet -téléservice ou sur dossier papier, en fournissant l'avis d'imposition des revenus..

RAPPEL IMPORTANT: TOUTE DEMANDE DE BOURSE DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ACCOMPAGNEE DU RIB DU PARENT SIGNATAIRE DE LA DEMANDE

Le service de Gestion Administrative et Financière se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Solange KPAKPO
Secrétaire Générale